

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
						✓					
	<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

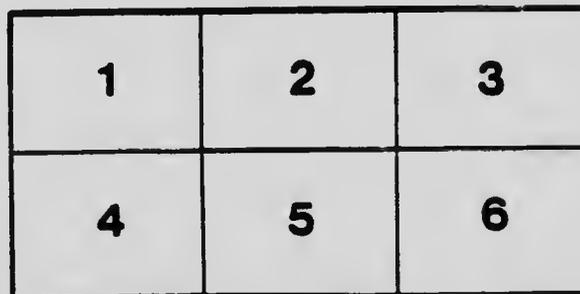
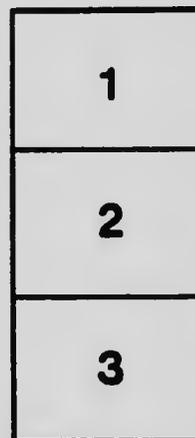
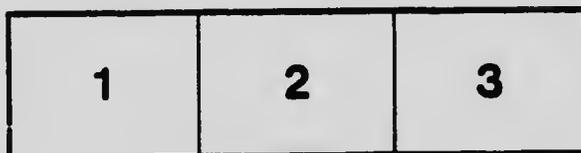
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

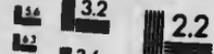
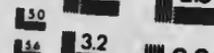
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

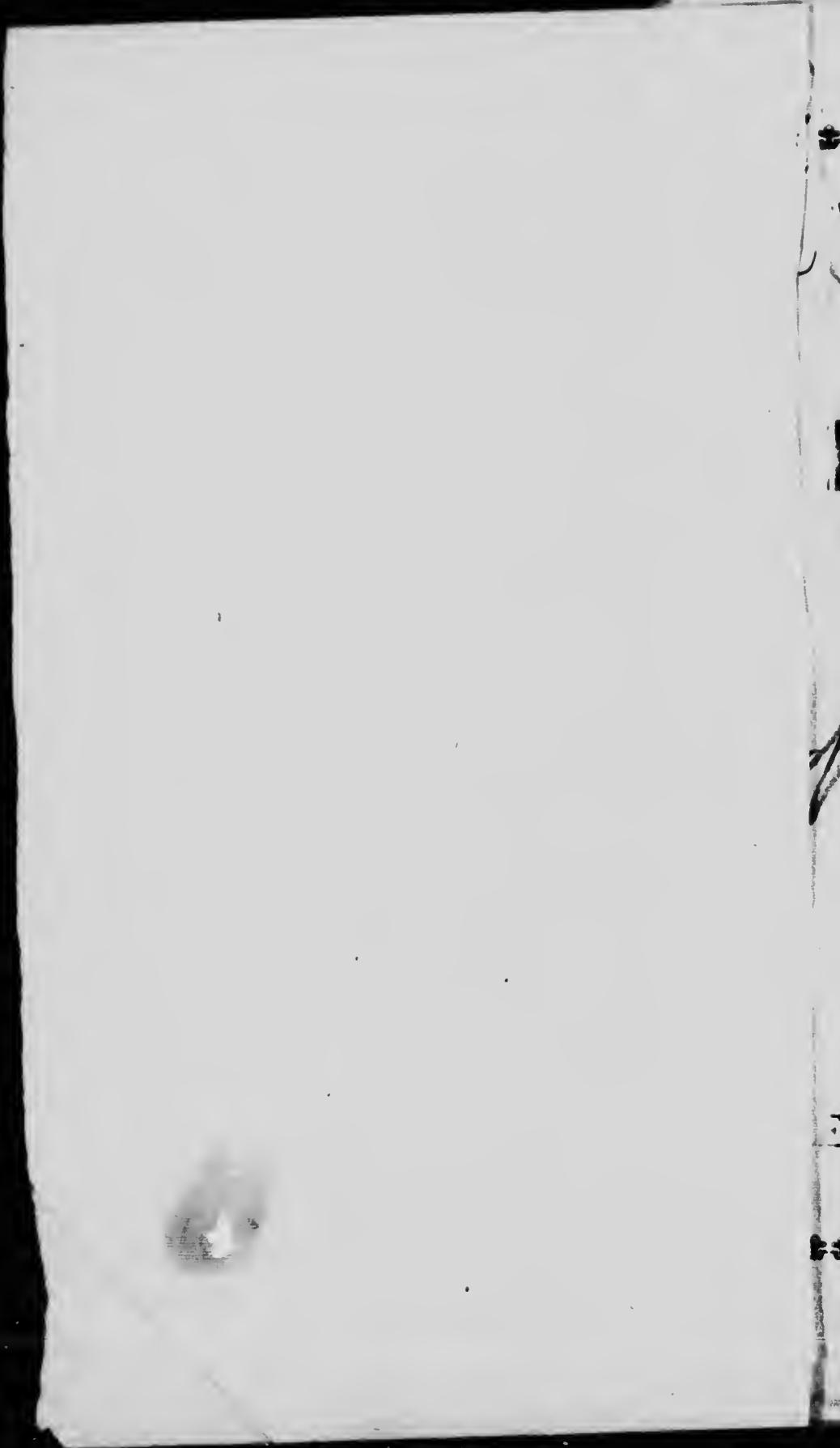
# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



*10*

MANIFESTE

AUX

(2)

lecteurs de Bellechasse

①  
*W. ma copie*



*W. Bellechasse*  
(La Garde meurt, mais ne se vend pas.)



LE MAINTIEN DE NOS DROITS  
DANS LA LOYAUTÉ.

FC555

M37

1911

~~1914~~



*Votre dévoué concitoyen.*

*Willis Marceau*



# Aux Electeurs de Bellechasse

---

---

CHERS AMIS  
ET COMPATRIOTES:

Je crois sincèrement remplir l'attente d'un grand nombre d'entre vous, en me portant candidat en opposition au député sortant, dans la lutte électorale qui s'ouvre, par suite de la dissolution du onzième parlement issu du scrutin du 26 octobre 1908.

Sans vouloir entrer ici dans la discussion de l'opportunité de la décision qu'a prise le Gouvernement d'en appeler au peuple deux ans avant l'expiration légale de son mandat, je ne puis m'empêcher de vous avouer en toute franchise que mon sens de justice se trouve blessé de la tactique politique adoptée par le Gouvernement pour résoudre la situation difficile où les circonstances le mettaient.

Il me semble que le Gouvernement n'a pu pas dû sacrifier les droits des provinces de l'Ouest à une représentation plus forte dans le prochain parlement aux seules exigences de sa convenance intéressée.

Le Gouvernement précipite les élections à une saison de l'année où vous êtes tous pressés dans vos travaux, sans pouvoir attendre en-

core quelques semaines afin d'être en état de procéder au renouveau de la carte électorale et à la répartition des sièges d'après les statistiques du recensement qui est en lien en juin dernier. C'est tout au moins un procédé qui montre peu de souci de la part du Gouvernement pour les droits du peuple.

Il est bien regrettable que notre politique canadienne n'ait pu encore s'élever à ce niveau où l'honneur de l'État et le respect de la liberté constitutionnelle priment les avantages de la stratégie de parti. La loyale opposition de Sa Majesté a offert au ministère Laurier de voter tous les crédits dont il pourrait avoir besoin pour administrer les services publics pendant qu'on s'occuperait de préparer la répartition des sièges du prochain parlement, mais le Gouvernement n'a pas voulu s'arrêter à cette proposition et il a insisté de façon arbitraire pour que le vote fût pris immédiatement sur la question en contestation.

Nous nous piquons tous d'entendre la signification du mot "liberté", d'avoir de l'attachement pour ce trésor moral inestimable, qui est sorti, atome par atome,

pour ainsi dire, des leçons de l'expérience de la civilisation, mais l'intérêt personnel et les passions humaines ont tôt fait d'aveugler beaucoup de nos hommes publics sur le sens véritable de ce mot. Chacun se réclame d'un fonds de démocratie à tout épreuve, de ferveur éprouvée pour la justice sociale dans les masses, mais, on se fâche si on nous prend au mot.

Ainsi, tous ces messieurs qui vous émettent leur attachement aux principes démocratiques du gouvernement par le peuple et pour le peuple se fâchent tout rouge dès qu'on propose de les tenir à leurs paroles de leur faire mettre ces principes si vantés en pratique.

S'il est équitable et salubre que la majorité règne, que le peuple se gouverne lui-même, il faut de toute nécessité lui donner les moyens de contrôler ses destinées.

Nulle part ailleurs qu'en fait de politique d'Etat, ne saurait-on trouver un exemple plus frappant de la sagesse du proverbe qui dit: "Mieux vaut prévenir que guérir".

Pour ma part, moi, mes amis, je prétends que cette belle liberté, dont on nous rabat tant les oreilles quand il n'y a pas lieu de l'appliquer, devrait nous valoir, à nous, le peuple, au moins l'avantage de prévenir ce que nous ne voulons

pas. Je n'accepte pas la prétention des petits czars manqués qui viennent bernier les gens en leur disant: "J'ai fait cela. M'approuvez-vous? Si oui, faites-moi encore confiance, sinon, punissez-moi". Cependant, la chose est faite et reste faite. Et la punition exercée sur le coupable n'empêche pas que le mal a été fait et qu'il subsiste. S'il fallait accepter ce principe prôné par nos gouvernants d'aujourd'hui que le peuple n'a pas droit de contrôler ses destinées, mais seulement de punir ceux qui s'arrogent le droit de les diriger mal, par hasard ou sciemment, nous en verrions de belles. Si un homme de police, voyant un bandit, s'appêtant à assommer quelqu'un, le gourdin levé au-dessus de sa tête, se disait: "Mon rôle ne commencera que lorsque l'homme sera tombé et que le bandit aura pris la fuite avec l'argent de sa victime", je crois que nous ne serions pas fous d'un protecteur de l'école et de la police qui entendrait son devoir de cette façon.

Cependant, c'est bien là exactement l'image du rôle que nos exploités du pouvoir voudrait assigner au peuple: Faites les coups qui vous plaisent, quitte à en être puni, mais pas au point de se voir privé de la belle position où l'on s'est réfugié, le coup fait, on de l'argent qu'on a volé.

Il est triste d'avoir à constater

que sur cette terre d'Amérique, le foyer de la démocratie, c'est à dire de l'égalité et de la liberté, nos prétendus grands hommes d'État ne lèvent, l'audacieuse et insolente prétention d'avoir seul l'initiative des mesures qui bouleversent notre situation économique et sociale, notre statut constitutionnel, telle que, par exemple, la création d'une marine de guerre auxiliaire de la flotte impériale et l'étaldissement de nos relations commerciales internationales.

A raison de la rapidité de notre essor comme peuple et des proportions gigantesques que cet essor fait prendre à l'expansion de notre commerce et de nos industries, il surgit, naturellement, dans notre époque, à peu d'années d'intervalle, de graves et sérieux problèmes qui affectent et intéressent profondément notre économie politique et matérielle.

Est-il désirable, oui ou non, que le Gouvernement prenne pour pratique de se faire élire sur le mérite de ce qu'il a fait plutôt que sur ce qu'il entend faire?

Encore, si ce Gouvernement nous laissait la faculté de défaire ce qu'il peut avoir fait de mal, quand il s'offre à notre justice; mais, hélas, vous savez que dans les trois-quarts des cas, il est parfaitement impossible de revenir en arrière pour réagir contre le méfait qu'on vous a fait subir.

Il est donc, mes amis, le devoir des gouvernements est de saisir la responsabilité des décisions qui se dessinent sur la scène politique, et que l'homme d'État qui faillit à cette prescription ou qui échoue même à s'en accomplir, vide la liberté du peuple, fruit de siècles de civilisation. C'est une forfaiture d'autant plus grave que notre siècle éclairé recueille le bénéfice de l'expérience du genre humain.

C'est pour avoir toléré des abus du genre de ceux dont je veux parler que des nations très policées sont retombées dans la barbarie, selon le témoignage de l'histoire. Les Anglais disent que: "La vigilance de tous les instants est le prix de la liberté".

Rien ne nous défend des maux de l'heure, ni des dangers nouveaux d'une situation nouvelle et il y a toujours lieu de surveiller perpétuellement l'évolution des manifestations de la liberté. La liberté intéresse tout le monde; par conséquent tous devraient s'y intéresser.

Messieurs, je suis de ceux qui pensent qu'on ne saurait se justifier ici, au Canada, dans le moment, de trancher d'aussi vastes problèmes que ceux de la création d'une marine de guerre et de la fixation du mouvement de notre commerce d'échange sans mettre

dans ses confidences le peuple, qui peine et qui sue, qui paye et se fait tuer par conséquent, j'estime que le Gouvernement d'Ottawa a bien mauvaise grâce de prétexter toutes sortes de raisons d'ordre secondaire et d'inventer de serupuleuses délicatesses envers les traditions constitutionnelles, pour cacher son mépris pour la volonté du peuple en refusant de lui faire l'honneur d'exprimer son sentiment par voie de plébiscite sur des questions aussi importantes que la création de la marine de guerre et la convention douanière avec les Etats-Unis. Contrairement à ce que les journaux ministériels disent tous les jours pour tâcher d'exeuser leurs maîtres, le plébiscite est très usité en Angleterre et dans d'autres pays plus avancés que le nôtre. Même ici, au Canada, Sir Wilfrid Laurier a lancé lui-même un plébiscite en 1899, comme nous nous en souvenons tous, pour décider de la question de la prohibition.

Le Gouvernement d'Ottawa nous fait l'honneur de soumettre tous ses actes administratifs en bloc à notre appréciation individuelle, mais il ne nous reconnaît aucune compétence quand il s'agit de les juger séparément.

C'est bien logique, n'est-ce pas? Je dénonce le ministère Laurier, parce qu'il a refusé de consulter le peuple sur la création de la ma-

rine de guerre et je le condamne parce qu'il a fait voter, au mépris de la volonté populaire, cette loi absurde et infâme qui nous oblige à entretenir une force navale, qui coûtera bientôt \$25,000,000 par année, pour le seul et unique avantage de l'Angleterre.

Je blâme le ministère Laurier de ne pas avoir lancé un plébiscite pour s'assurer si les habitants du Canada veulent ou non abaisser le tarif douanier, pour permettre aux Américains de venir chercher les ressources naturelles du pays afin d'alimenter leurs manufactures sans bourse délier.

J'accuse le ministère Laurier de vouloir escamoter un verdict de non-eulpabilité à la faveur de la convention douanière avec les Etats-Unis, qu'il s'imagine être en faveur auprès de la masse des Canadiens.

J'accuse le ministère Laurier de sacrifier systématiquement les droits des Canadiens-Français; d'abreuvier ces derniers d'injustices, de les persécuter dans tous les services publics. Jamais encore de la mémoire de personne la situation des Canadiens-Français n'a été aussi douloureuse qu'elle l'est aujourd'hui.

J'accuse le ministère Laurier d'amener à nos bords une immigration malsaine avec l'intention manifeste et ouverte de noyer les Canadiens-Français.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir réussi en quinze ans à amener la proportion des Canadiens-Français du pays de 40 pour cent à 25 pour cent, malgré l'énorme accroissement naturel de la population canadienne-française.

J'accuse le ministère Laurier de favoriser le vol et la conensation afin de pouvoir se maintenir au pouvoir.

J'accuse le ministère Laurier de traiter la langue française avec le dernier mépris dans l'administration fédérale.

J'accuse le ministère Laurier de primer l'importation de la canaille, pour faire nombre seulement et surecharger l'administration de la justice, dans le but avoué, tel qu'il appert de documents officiels, de noyer la population française du pays, en accordant de fortes subventions et des privilèges importants à des associations soi-disant de bienfaisance, comme l'Armée du Saint, qui recrutent les déçuvrés et les repris de justice de l'Angleterre pour les vomir sur nos bords.

J'accuse le ministère Laurier de maltraiter les petits employés du service civil, n'épargnant pas même les femmes de peine qui travaillent à la journée et votant des indemnités à droite et à gauche à des favoris déjà repus de faveurs.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir porté les dépenses de la

milice de deux à huit millions de piastres par année, tout en faisant régner le gaspillage le plus éhonté à côté de l'incompétence patente dans ce département.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir manqué aux engagements solennels pris par le parti libéral de réformer le Sénat et de payer jusqu'à \$5,000 (2 sessions) par année, à des vieillards impotents et décrépits, dont la présence sur les lieux devient une charge supplémentaire pour l'Etat quand il leur arrive de venir siéger.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir laissé envahir l'administration de l'Etat par des filles, au détriment de l'intérêt de la patrie, et sans souci du bon renom des mœurs du Gouvernement du Canada.

J'accuse le ministère Laurier d'être l'ennemi du peuple et de chercher à établir un régime de tyrannie et d'intimidation dans tous les services publics.

J'accuse Sir Wilfrid Laurier, qui s'est vanté d'être "democrat to the hilt" (démocrate jusqu'à la moelle des os) d'avoir énoncé ce principe moyennâgeux: "que le Gouvernement n'a pas besoin de consulter le peuple sur les mesures qui constituent l'évolution politique du pays".

J'accuse le ministère Laurier de jeter l'argent par les fenêtres quand il s'agit de faire arranger

des réceptions à son chef ou à quelqu'un de ses membres, de prodiguer l'or pour des réceptions aux grands personnages étrangers ou pour des secours aux autres pays ou pour faire voyager les ministres—les fêtes du Couronnement ont coûté \$250,000 au Canada—et de mener tambour battant les pauvres fonctionnaires à \$500 ou \$600 par année, chargés de famille, qui osent demander une augmentation de traitement.

J'accuse le ministère Laurier de gaspiller \$100,000 par année pour faire promener l'Arctie, vaisseau commandé par le capitaine Bernier et monté par quelques partisans, dans les glaces de la baie d'Hudson.

Une enquête, bloquée en majeure partie par une majorité complice, a cependant laissé percer des scandales dégoûtant, qui déshonorent nos mœurs publiques.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir abandonné les droits des Canadiens-français dans l'Ouest.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir payé près de quarante millions de piastres aux provinces d'Alberta et de Saskatchewan en indemnité pour la réserve des terres de la Couronne dans ces provinces, afin d'être sûr que rien ne pourrait venir faire obstacle à ses desseins de noyer les Canadiens-français par une immigration débordante.

En effet, si le Gouvernement fédéral eût laissé à ces provinces la disposition de leurs terres publiques, la gratuité des homesteads aurait pris fin tout de suite; les gouvernements provinciaux auraient cherché à se créer des revenus en vendant les terres publiques le plus cher possible, et le mouvement d'immigration en aurait souffert de toute nécessité.

Le Gouvernement Laurier prive ces provinces de leurs terres publiques, alors que toutes les autres provinces du Dominion en font ce qu'elles veulent.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir laissé voler un tiers, au moins, du coût de la construction du Transcontinental par des entrepreneurs amis de l'administration.

J'accuse le ministère Laurier d'avoir refusé de venir en aide aux familles des victimes de l'écrasement du Pont de Québec, alors qu'il est en preuve que cette catastrophe est due à l'incurie et à la négligence de hauts officiers du ministère (ceux-là mêmes qui le mènent, souvent) tandis que Monsieur Simon Napoléon Parent faisait une fortune, dit-on, de tous côtés, malgré les pertes qu'on aurait cru lui voir subir.

J'accuse le ministère Laurier de chercher à vouloir se passer de soumettre les actes de son administration à l'examen de l'Opposition, de retenir les documents ou

de ne les fournir que de très mauvaise grâce, de faire avorter les fins de la justice par sa majorité fanatique dans toutes les enquêtes qu'il se voit contraint d'accorder et, en un mot, de vouloir se moquer des classes laborieuses.

J'accuse l'honorable M. Oliver, ministre de l'Intérieur, de ne pas s'être lavé d'un grave accusation de péculat qui a été dirigé contre lui: L'Opposition prétend qu'il a accordé des subsides en terres à la compagnie de chemin de fer Canadian Northern, en retour d'un pot-de-vin énorme qu'il aurait accepté ou exigé. Toujours est-il, que M. Oliver est devenu riche, de misérable qu'il était.

J'accuse le gros de la députation libérale canadienne-française d'avoir les pires mœurs: de ne rien faire autre chose que s'amuser, à part voter ou païrer, de passer son temps à joner à l'argent, à se promener, à boire avec excès et à cultiver la galanterie.

Il y a à peine quelques semaines, le sergent-d'armes a dû appeler la police pour faire évacuer le restaurant de la Chambre, où quelques députés ministériels, ivres comme des Polonais, se chamaillaient en blasphémant et en tenant les propos les plus orduriers.

Je blâme le ministère Laurier d'avoir permis qu'il se passe des irrégularités suspectes dans le dénombrement de la population de

Québec. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'on ait laissé des milliers de Canadien-français de côté. Pendant que dans la province de Québec, on oubliait des paroisses entières, dans l'Ontario, on recensait les familles américaines en villégiature.

Je blâme le ministère Laurier d'avoir relevé les prix de transport et de passage de l'Intercolonial, de façon à atteindre les habitants de la province de Québec: Ainsi, on vous fait payer autant pour expédier un char de la Rivière du Loup à Montréal, que de Saint-Jean, N.-B., à Montréal.

Je blâme le ministère Laurier d'avoir livré la province de la Colombie-Anglaise en proie à la main-d'œuvre ravilie des Orientaux et des Hindous.

Je blâme le Gouvernement de ne pas prendre de précautions pour empêcher les nègres de pénétrer la population. Il existe, en certains endroits de l'Ouest, des difficultés menaçantes sous ce rapport, et déjà des chambres de commerce alarmées ont fait des représentations énergiques. Ceci n'est qu'un aperçu des plus succincts des principales accusations qu'un patriote peut relever contre l'administration qui nous régit. J'en passe, cette fois-ci, non des meilleures, mais des pires.

Vous voyez qu'il y a bien de quoi justifier un vrai libéral de se

mettre en travers du chemin de ces bonshommes-là.

Comme je tiens à me borner à quelques feuillets pour renfermer ma profession de foi politique, je n'en écrirai pas davantage sur le chapitre de la marine, me réservant de développer le sujet devant vous dans les assemblées qui auront lieu au cours de la lutte.

Je m'abstiendrai également de vous confier mes impressions sur le mérite de la conduite et de la personnalité du député sortant, M. Talbot, car l'occasion d'y revenir ne me manquera pas. Par rapport à la question de la réciprocité qui, au premier abord, peut sembler une pure question d'affaires à l'observateur qui n'y regarde pas de près, je considère qu'il me convient d'établir la situation, telle que je l'entends.

Pour celui qui ne voit qu'une question d'affaires dans la convention douanière passée avec les Etats-Unis, il n'est pas étonnant de voir les opinions se partager, même entre partisans politiques, sur l'opportunité d'abaisser notre barrière de droits à la frontière. Et si l'on se range à ce point de vue, il en ressort encore plus clair que cette question était matière à plébiscite, non pas à des élections générales comportant l'appréciation de la question de la marine et des actes du ministère pendant trois années d'administration.

Pour ma part, je suis plutôt défavorable à la réciprocité et je vous promets de vous donner les raisons de mon sentiment au cours des discours que je devrai vous faire. Cependant, en raison de la diversité des aspects de ce problème,—je dis problème à dessein, car je ne suis pas prêt à admettre qu'on puisse être bien fixé en deça de l'expérience, en pareil cas—j'ai un peu ajouté foi aux assertions tapageuses des ministériels et je pressens qu'il se trouve quelques fervents de la réciprocité parmi vous. Au reste, je compte bien qu'il y en aura moins à mesure que les jours viendront éclairer les points en discussion.

En tout cas, voici ce que j'ai à vous dire par écrit à cet égard :

Mon opinion personnelle est sincèrement contre la réciprocité, parce que, somme tout, elle devra faire plus de mal que de bien à la classe agricole, et parce qu'elle entraînera inévitablement l'épuisement à bref échéance de nos richesses forestières et minières : parce qu'elle tuera nos industries nationales et fera le malheur de l'ouvrier, non pas parce que les denrées du fermier se vendront mieux. Hélas, non ! mais parce que ses gages baisseront. C'est un marché tout à l'avantage des Américains, qui nous l'ont imposé et l'ont voté d'enthousiasme, entre eux.

Ne voulant pas imiter Sir Wilfrid Laurier dans ce qu'il a de blâmable, mon désir seroit, au cas où je serais élu, de me conformer à votre volonté et non de la violer, quant à l'attitude que je prendrais sur la question de réciprocité, soit que M. Borden ou M. Laurier revienne au pouvoir.

Je m'engage, si je suis élu, à faire tenir un plébiscite dans toute l'étendue du comté de Bellechasse, à mes frais et dépens, avant le jour où le vote devra être pris en Chambre, où vous me direz si je dois voter pour ou contre le projet de réciprocité.

Vu que la convention est déjà signée par le président des États-Unis et que je tiens à ce que nous entretenions des relations agréables avec nos voisins, je m'engagerais à voter pour la ratification de la convention, pourvu que la proportion de vos votes dans ce sens fût d'au moins quatre sur dix.

Pour excuser les faiblesses, les lâchetés, les recules et les compromissions honteuses de Sir Wilfrid Laurier envers ses compatriotes, la presse ministérielle, payée tant par année pour mentir, aussi bien que les erèchards ou les petits génies, qui ne savent qu'imiter le perroquet, ne cessent de mettre les Canadiens-français en garde contre l'idée de se défaire des méthodes

pernicieuses de Sir Wilfrid Laurier.

Ils clament partout: "Si les bleus arrivaient au pouvoir, ce serait encore bien pire. Méfiez-vous des jongleries des nationalistes. Gardons Sir Wilfrid à tout prix. Ce qu'il fera sera bien".

Nous avons déjà eu les bleus à la tête du pays pendant dix-huit années, la dernière fois, et pendant d'autres périodes d'office plus courtes auparavant. Nous avons été gouvernés par des ministères où l'élément orangiste était en évidence.

Cependant, jamais encore il n'est arrivé autant de malheurs aux nôtres que sous la présente administration. Il était réservé à un des nôtres de porter la main sur nos droits.

Nous ne saurions risquer de faire pire, même, si les bleus arrivent au pouvoir. Ça ne peut pas être pire.

A propos d'Orangistes, il y en a aujourd'hui plusieurs dans le cabinet de Sir Wilfrid Laurier. Jugez s'il y en a dans les rangs des députés!

En prêchant la pusillanimité aux Canadiens-français et en agitant avec méchanceté le spectre des tories, les ministériels travaillent contre l'intérêt des droits des Canadiens-français et il leur en sera demandé un compte sévère par

ceux qui écriront l'histoire de notre époque tourmentée.

La réflexion nous enseigne qu'il n'y a qu'un seul moyen de salut pour nous : c'est de nous débarrasser de l'esprit de parti qui nous ronge et qui a toujours fait les délices des chefs rouges et bleus qui l'ont exploité de tout temps.

Nous nous mourons des excès de nos querelles et de nos divisions.

Le salut de l'héritage que nos ancêtres nous ont transmis en dépôt, pour le restituer intact à la génération future, est dans l'union. Il ne saurait y avoir d'union entre nous, aussi longtemps que l'ambition de nos hommes politiques canadiens-français sera de servir plutôt les deux grands partis politiques que l'intérêt de leurs compatriotes.

Les Orangistes errent en il ne faut pas de nationalisme, parce qu'ils se rendent compte que c'est là le seul moyen pour nous d'échapper au sort funeste qui nous attend, si nous continuons à permettre impunément aux chefs des partis rouge ou bleu de sacrifier les droits des Canadiens-français sur l'autel du parti.

L'Irlande est à la veille d'avoir le Home Rule; le premier ministre de l'Angleterre vient de déclarer solennellement qu'il donnera sous peu le Home Rule aux nationalistes irlandais.

Au lieu de faire bloc contre nous, comme les peureux ministériels nous en préviennent, la population anglaise du pays agira envers nous comme elle en agit en Angleterre.

La formation du parti nationaliste irlandais, avec le Home Rule inscrit en tête de son programme, au grand désespoir des Orangistes, n'a pas empêché les Anglais de continuer à se diviser plus qu'auparavant même, et nous avons vu une fraction du parti conservateur se détacher pour former le parti unioniste, tandis que le parti ouvrier naissait en même temps parmi les libéraux.

Aujourd'hui, Redmond, le chef des nationalistes, détient pratiquement le gouvernement entre ses propres mains, car il lui est loisible de culbuter les ministères à son gré. Je ne vois pas que les Anglais du Canada aient plus de raisons de prendre ombrage du parti nationaliste canadien que du parti nationaliste irlandais.

Les nationalistes canadiens se proposent bien simplement de tâcher de conserver que les fragments de nos droits, tandis que les nationalistes irlandais n'avaient ni la loi ni la constitution du pays avec eux.

Les nationalistes canadiens veulent conserver ce que la nation anglaise nous a donné; les nationalistes irlandais voulaient acquérir ce que la nation anglaise n'était pas

originellement disposée à leur donner.

J'ai confiance que le scrutin du 21 septembre prochain, marquera l'entrée sur la scène parlementaire canadienne, d'un groupe de députés vraiment sincères et indépendants, qui formeront le noyau d'un parti avec lequel les libéraux ou les conservateurs devront compter en tout temps et surtout aux heures de crise.

Il faut reconnaître que si les droits de la race canadienne-française doivent subsister et ne pas disparaître complètement d'ici peu d'années, le seul et unique moyen de salut réside dans la formation d'un tiers parti sérieux, gardien de nos libertés et indifférents aux appâts du pouvoir.

Il n'est pas un observateur sérieux qui osera nier que du train dont les choses vont sous le régime Laurier, notre influence est appelée à devenir insignifiante d'ici vingt ans.

Je suis d'opinion que les politiciens anglais rouges ou bleus d'aujourd'hui, les journaux et les suppôts de l'impérialisme, traduisent très mal le sentiment de la population de langue anglaise de ce pays par rapport à nos droits.

Sans avoir d'idées socialistes, je me réclame de principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui m'obligent à vous déclarer que, selon moi, il y a un véritable chambarde-

ment à opérer dans les méthodes politiques du jour avant que le peuple soit traité avec quelque justice.

Chez les deux grandes partis de notre époque, il sevit une conspiration odieuse contre les classes laborieuses.

On ne s'occupe du peuple qu'en temps d'élection.

Mon expérience de six années d'emploi à la Chambre pendant les sessions m'a fait assez comprendre l'objection compable de nos mœurs politiques, le sans-gêne révoltant de la conjuration d'exploitation des masses laborieuses, pour donner quelque autorité à ma parole quand je vous dis que votre honneur exige qu'il se fasse des réformes. Le peuple n'a pas d'amis pour prendre sa part.

Vos députés, qui sont vos serviteurs, se constituent vos maîtres dès qu'ils sont élus. Ils vous volent de leur mieux tout le temps, font le pique-nique du premier au dernier jour de la session, pour la plupart nagent dans les plaisirs et les dépenses, assistent quelques heures à la moitié des séances, votent, quand il le faut, et passent le reste de leur temps à s'occuper de leur commerce ou profession, à moins qu'il ne s'occupe du patronage qui pourra leur faire les amis nécessaires pour leur réélection.

Messieurs, je crois que la corruption devrait avorter devant la

force d'arguments aussi saisissants et je crois que vous me saurez gré de vous parler ce langage nouveau qui démontre que je n'appartiens pas à l'espèce de frane-maçonnerie des politiciens rapaces et juifs. Le devoir du peuple est de bannir de la politique tous ceux qui veulent y entrer en professant dans l'intimité cette idée qu'on est fou de ne pas faire de l'argent dans la politique et de s'amuser à s'occuper de l'intérêt du pays ou du trésor de notre langue.

Si vous m'élisez, je m'engage à mépriser les injures des deux partis et à voter suivant ma conscience et mon mandat.

En tout et partout, je chercherai à découvrir où se trouve l'intérêt des droits des nôtres et cela fixera ma conduite.

Je suis en faveur de la restriction de l'immigration et de la suppression des dépenses énormes que le gouvernement encourt pour l'activer sans discernement.

Je serai toujours prêt à voter pour faire culbuter les ministères rouges ou bleus qui voudront mépriser nos droits constitutionnels et les intérêts quelconques des masses.

Je me déclare libéral indépendant pour jusqu'au jour où le parti nationaliste sera devenu un parti imposant, sans aucune attache au parti tory.

J'aime mieux faire mon devoir de Canadien-français envers les miens et protéger nos droits que d'obéir à Laurier, et si, sur une question comme la marine de guerre, en faisant tomber le fétiche Laurier, mon vote avait pour conséquence de faire éviter à Borden ce que Laurier aurait voulu m'imposer, je me pardonnerais ma conduite très facilement. Naturellement, on comprendra qu'étant libéral, je suis encore moins disposé à endurer les mêmes attentats de la part du chef conservateur.

Je veux que les Canadiens-français maintiennent leurs droits et qu'ils prennent les moyens de les préserver envers et contre tout gouvernement rouge ou bleu. Laurier ne veut pas cela, parce qu'il a toujours peur d'être accusé d'être trop Canadien-français par les Anglais libéraux. Pendant ce temps-là, les Canadiens-français se trouvent plus mal qu'avec un Anglais, dont ils obtiendraient plus. Sir Georges Etienne Cartier a refusé d'être premier ministre du Canada, par la raison qu'il prévoyait que cet honneur pour ses compatriotes se changerait en déshonneur, à raison des sacrifices particulièrement ruineux qu'il devrait faire à même le patrimoine des droits des siens, afin de pouvoir se maintenir au pouvoir.

Libéraux qui lisez ces lignes, qui savez que Sir Wilfrid vous a refusé

le plébiscite sur la Marine, qui savez que Sir Wilfrid a dédaigné vos protestations, qu'il a jeté au panier la requête de 200,000 citoyens, vous qui savez maintenant qu'un plébiscite sur la question, en dehors de la province de Québec, aurait démontré l'hostilité de la majorité à ce projet impérial et anti-canadien, le plus rude coup que notre influence n'ait reçu depuis l'Union des Canadas, allez-vous me dire que ce serait trop sévère pour vous de lui envoyer un libéral nationaliste, afin qu'il comprenne qu'il n'aura pas besoin de compter sur la discipline de parti, ni sur l'appât des faveurs ou des promesses, pour obliger ses Canayens à marcher et s'exempter de faire face aux Anglais et de soutenir nos droits?

Du reste, au nom de la discipline de parti ou avec l'appât d'une récompense, ou à l'aide de discours perfides et trompeurs, on achève de compromettre notre existence comme peuple. Il est temps qu'un tiers parti, épris du respect de la Constitution et fort de sa loyauté à la Couronne, vienne sauver nos droits du naufrage final où l'amènent d'étape en étape les deux grands partis politiques du pays, composés en majorité d'Anglais, qui exigent la soumission des nôtres, sous peine de perdre le pouvoir tous ensemble et de voir l'autre parti arriver.

Comme nos menaces sont le plus

souvent vaines et creuses, on ne prend pas les faibles protestations ébauchées par les ministériels français au sérieux.

On met cela à côté des discours de St-Jean-Baptiste, et on les mate.

Si vous m'élisez pour votre député, vous constaterez que je n'ai qu'une parole et que je la tiens. Je m'occuperai de me rendre utile à mes compatriotes, à mon comté et à mon pays, douze mois par année.

En votant pour moi, vous voterez pour notre bien commun, pour la défense de nos droits, dans la loyauté, la fermeté et le désintéressement.

La garde meurt, mais elle ne se rend pas. Avis à Sir Wilfrid.

Mes chers concitoyens, j'ai fait un acte de courage méritoire en entrant dans cette lutte. A votre tour, venez prouver par vos votes que l'enfant du comté n'a pas compté en vain sur le bon sens pratique et le patriotisme intelligent des autres membres de la famille du beau comté de Bellechasse, que nous aimons tant, avec sa population si française, ses prairies si vertes, ses bois, lacs et rivières, ses montagnes si pittoresques et son cher St-Laurent à ses pieds, nous redisant notre histoire à chaque coup d'œil sur l'horizon, dans l'azur de sa belle nappe bleue d'un charme endormeur.

WILFRID MARCEAU.

Armagh, ce 10 août 1911.

